

<https://www.snetap-fsu.fr/Remuneration-correction-rapports-de-stages-Le-Snetap-FSU-demande-le-respect-des.html>



Rémunération correction rapports de stages - Le Snetap-FSU demande le respect des engagements

- Les Dossiers - Pédagogie -
Date de mise en ligne : mardi 8 septembre 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le Snetap-FSu a interpellé ce jour la [DGER](#) sur la rémunération des corrections de dossiers et rapports de stage suite aux modifications de modalités de la session 2020 des examens.

En effet, le vendredi 05 juin 2020, lors d'un entretien avec le Conseiller en charge de l'enseignement auprès du Ministre de l'Agriculture, le Snetap-[FSU](#) avait interpellé la [DGER](#) sur la nécessité d'une rémunération de l'évaluation des rapports et des oraux des épreuves professionnelles dans le contexte de crise sanitaire et les adaptations de la session d'examens 2020.

Dans sa réponse la Directrice Générale, appuyée par le Conseiller, avait confirmé que des heures supplémentaires exceptionnelles viendraient rémunérer les corrections de rapport et les oraux, mais restaient alors à voir les modalités des versements.

Fin juillet, les services de la DGER avaient ensuite assuré que le dispositif serait finalisé rapidement et transmis aux [EPL](#) pour la déclaration des enseignant.es et formateur.rices ayant corrigé ces dossiers et rapports.

Or après déjà une semaine de rentrée, les équipes de direction interrogées assurent n'avoir eu aucune information en ce sens...

Inquiet de ce retard, le Snetap-FSU demande donc à la DGER le respect de ses engagements et de lancer au plus vite les recensements nécessaires pour permettre la rémunération des personnels concernés.